

République Française Département du Puy de Dôme Commune d'OLBY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 04 novembre 2022

Référence 2022 057

L'an deux mille vingt-deux, le quatre novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération

Validation du projet de réhabilitation de l'ancienne bibliothèque et de l'ancienne salle associative

Présents: M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric, M. GAUTHIER Samuel.

Excusé(s) ayant donné procuration: M. ACHARD Nicolas (pouvoir à Monsieur Samuel GAUTHIER), Mme BONY Catherine (Pouvoir à M. MEGEMONT Etienne)

Absent excusé: Mme FINET Hélène

Nombre de membres

Qui ont Présents Afférents au vote 15 12 14

A été nommé(e) secrétaire : M. NESME Emmanuel

Objet de la délibération : Validation du projet de réhabilitation de l'ancienne bibliothèque et de l'ancienne salle associative

Date de la convocation 27 octobre 2022

Rapporteur: Samuel GAUTHIER

Monsieur le Maire propose de réhabiliter l'ancienne bibliothèque et l'ancienne salle associative afin de pouvoir proposer un local professionnel à la location dans ces deux espaces.

Date d'affichage 14 novembre 2022

Cette réhabilitation comprend notamment des travaux au niveau énergétique pour l'ancienne bibliothèque, de mise aux normes électriques et d'installation de sanitaires

pour un budget d'environ 35 000 € TTC. Pour l'ancienne salle associative, les travaux sont en cours d'évaluation afin d'accueillir

un cabinet médical.

L'objectif est de démarrer les travaux au plus tôt, idéalement vers le 15 décembre 2022.

Monsieur le Maire précise que nous sommes dans l'attente de l'ensemble des devis pour analyser la totalité des travaux à réaliser et élaborer le plan de financement du projet de rénovation globale.

Vote

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

après dépôt en

Ceci exposé.

PREFECTURE DE **CLERMONT-FERRAND**

Acte rendu exécutoire

Le: 14 novembre 2022

Εt

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE le projet de rénovation de l'ancienne bibliothèque et de l'ancienne salle associative.
- AUTORISE le Maire à rechercher des financements, recours à l'emprunt et à demander des subventions.

Publication ou notification du:

14 novembre 2022

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

> Le Maire Samuel GAUTHIER